

## PROCÈS-VERBAL de la CDAC du 21/09/11 (*Extraits*)

### Membres présents :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe au maire, représentant le maire de Paris,
- M. Christian SAUTTER, adjoint au maire de Paris,
- M. Jérôme COUMET, maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement,
- (...),

(...)

En l'absence d'autres remarques, **Mme la Présidente** invite le pétitionnaire à entrer et à présenter son projet.

**M. DECRETTE** revient sur l'historique de l'ancien cinéma ouvert en 1992, avec la plus grande salle de Paris et beaucoup d'attractivité sur l'ensemble de la région, mais qui a peu à peu souffert de l'ouverture d'autres salles avec des écrans du même type.

(...)

A l'origine, ce lieu était un théâtre, avec des volumes dans tous les sens, **en cassant tout**, on récupère des volumes sur lesquels on peut faire de grandes salles et avoir la souplesse de programmation nécessaire à une multiprogrammation. L'ensemble de ces facteurs rend réalisable ce projet de 10 salles de 90 à 150 places, pour un total de 1 242 fauteuils.

(...)

**M. COUMET** s'enquiert du montant de l'investissement.

**M. DECRETTE** indique qu'il sera de l'ordre de 10 à 12 millions d'euros. Pathé est heureusement propriétaire des murs mais **il y a beaucoup de béton et les coûts de démolition seront élevés.**



(Extraits du)

### PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE PARIS (CDAC)

(cliquez sur le  
rectangle pour lire le  
PV complet)

## Séance du 21 septembre 2011



Extrait PV 75-2011-035  
Création Pathé Italie

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,  
PRÉFET DE PARIS